

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2019/13 DU 29 MARS 2019

Portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Parents d'Elèves du RPI

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0
-

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 29 mars 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/03/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FITZSIMONS Thomas, GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention émanant de l'association des Parents d'élèves du RPI.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Vote l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 Euros à l'Association des Parents d'élèves du RPI.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS